

Libin, le 19.03.25

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Attendu qu'un tournage est prévu à Glaireuse, rue de Roumont, le lundi 24 mars 2025 ;

Attendu que pour les besoins du tournage la circulation devra être interdite rue de Roumont, de la sortie de la N40 jusqu'au croisement avec la rue d'Houssy ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Autorise le demandeur à interdire la circulation à Glaireuse, rue de Roumont, entre la sortie de la N40 jusqu'au croisement avec la rue d'Houssy, le 24 mars 2025 entre 9h00 et 17h00 selon les besoins du tournage.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telles qu'elles sont imposées par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution du tournage ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

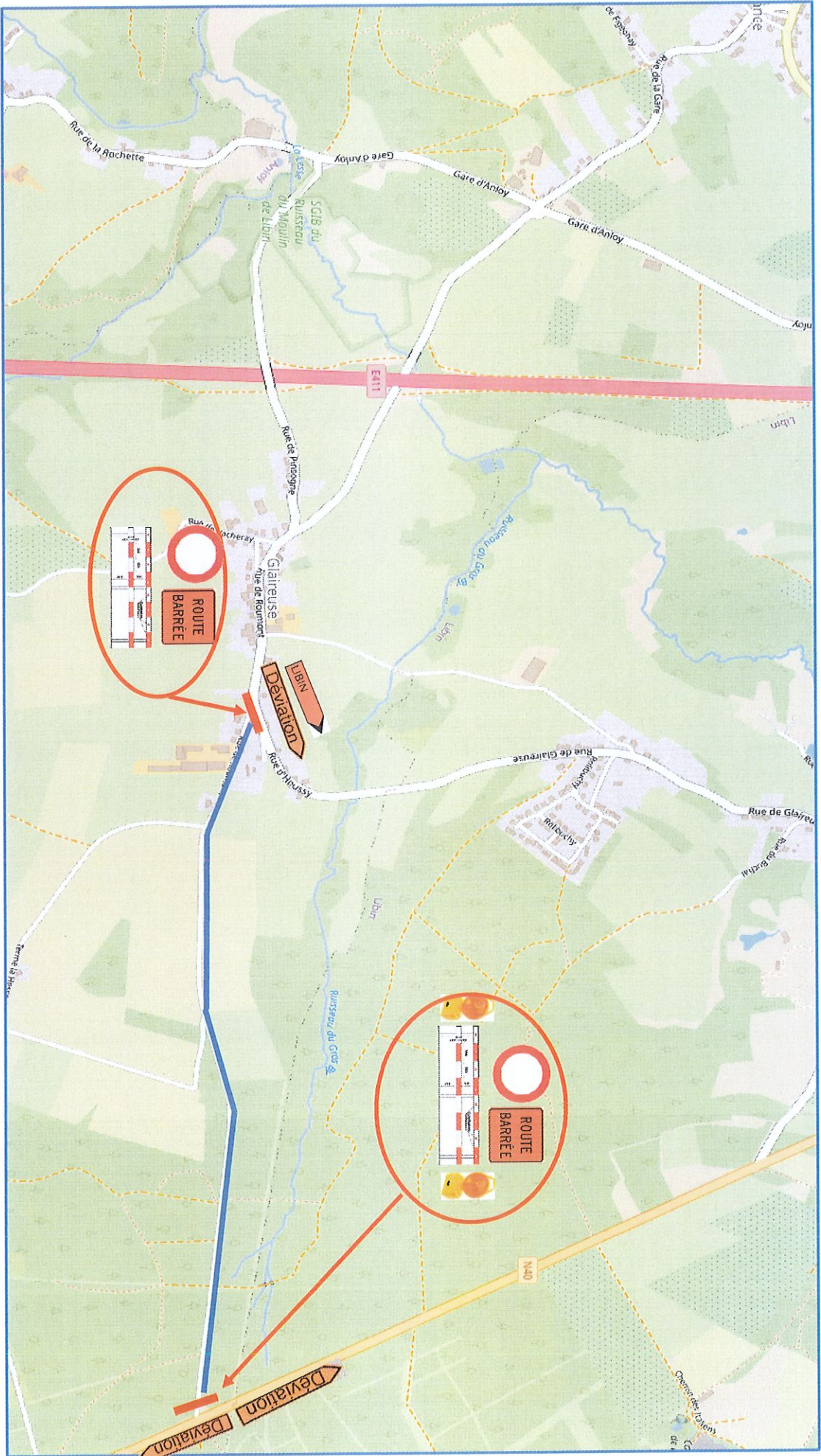
Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,



A. LAFFUT



Fermeture à Glairreuse le 24.03.2025 rue de Roumont à partir de la rue de Houssy